

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Ce produit est un mélange.

Dénomination commerciale : Bougie végétale Balade en forêt

Numéro UFI : /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillée : Bougie parfumante

Destinée au grand public

Utilisation déconseillée : Pas d'informations

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

EI Aurore Levivier / Altimousse
6c Imm Sefcotel 73320 Tignes Val Claret
Tel : 07 82 10 07 17
altimousetignes@gmail.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit est considéré comme un mélange. Classification selon les critères du règlement CE 1272/2008.

Catégorie de danger	Phrase de danger	Code de danger
Aquatic chronic 3	Danger chronique, catégorie 3	H412

2.2 Éléments d'étiquetage

- Symboles (pictogrammes) : /
- Mentions d'avertissement : /
- Mentions de danger : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Composants induisant la classification : ACETATE CEDRYLE, ALDEHYDE CINNAMIQUE, EUCALYPTOL, (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène, TERPINOLENE 20 % FUZHOU FARWELL. Peut produire une réaction allergique.
- Conseils de prudence : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ACETATE ISO BORNYLE	N° CAS: 125-12-2 N° CE: 204-727-6 N° REACH: 01-2119901856-34-XXXX	4,3	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411
EUCALYPTOL	N° CAS: 470-82-6 N° CE: 207-431-5 N° REACH: 01-2119967772-24-0006	0,4	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
ACETATE CEDRYLE	N° CAS: 77-54-3 N° CE: 201-036-1 N° REACH: Exempté d'enregistrement REACH (< 1T/an) / Exempted of REACH registration (< 1T/year)	0,3	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1B, H317
LIMONENE DROIT (+100)	N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5 N° Index: 601-029-00-7 N° REACH: 01-2119529223-47-0007	0,3	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
TERPINOLENE 20 % FUZHOU FARWELL	N° CAS: 586-62-9 N° CE: 205-341-0	0,2	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ALDEHYDE CINNAMIQUE	N° CAS: 104-55-2 N° CE: 203-213-9 N° REACH: 01-2119935242-45	0,04	Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas de contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
- En cas d'inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Récupérer le maximum de produit et le stocker dans des récipients hermétiques.

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet à l'égout, ne pas laisser s'écouler les résidus de cire dans les eaux courantes. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le maximum de produit et le stocker dans des récipients hermétiques.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 et rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Maintenir les lieux propres et ordonnés. Se laver les mains après utilisation, ne pas manger boire ni fumer pendant utilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage minimale conseillée : 5°C

Température de stockage maximale conseillée : 35°C

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Acides forts, Bases fortes.

Matières incompatibles : Source d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Durée de stockage maximale : 6 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

Equipement de protection individuelle: Eviter toute exposition inutile, porter des gants, des lunettes de protection et un masque approprié.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : SOLIDE

Couleur : BLANCHÂTRE

Odeur : Aromatique.

Point de fusion/point de congélation : 51°C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 200°C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique : Aucune donnée disponible

Solubilité : Non soluble

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Non établi

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

ALDEHYDE CINNAMIQUE (104-55-2)

DL50 orale	2200 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	1100 mg/kg de poids corporel

EUCALYPTOL (470-82-6)

DL50 orale	2480 mg/kg de poids corporel
------------	------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique et répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Effets interactifs (pour les mélanges)

Propriétés perturbant le système endocrinien : Pas d'informations complémentaires disponibles

11.3. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pin des landes - 7%

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

ACETATE CEDRYLE (77-54-3)

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

LIMONENE DROIT (+100) (5989-27-5)

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pin des landes - 7%

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

ACETATE CEDRYLE (77-54-3)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

LIMONENE DROIT (+100) (5989-27-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,57
--	------

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Classe de pollution des eaux

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non réglementé
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé
N° ONU (IATA)	: Non réglementé
N° ONU (ADN)	: Non réglementé
N° ONU (RID)	: Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878
Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 09/07/2023 Date de révision : Version : 1

BOUGIE VEGETALE Balade en forêt

Classement du mélange selon CLP déterminé en fonction de la FDS à 7% du fabricant du parfum de Pin des landes.

En raison de la forme solide du produit, de son insolubilité et de sa faible dégradabilité, les risques d'écoulements accidentels et d'ingestion sont considérés comme inexistantes.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient ACETATE CEDRYLE, ALDEHYDE CINNAMIQUE, EUCALYPTOL, (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène, TERPINOLENE 20 % FUZHOU FARWELL. Peut produire une réaction allergique.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B